DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Jeudi Trente-et-Un du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS: M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

<u>ETAIENT ABSENTS</u>: MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – M. Jocelyn MARTIAL (s'est momentanément absenté) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

Madame Maguy THOMAR a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU MONTANT DE LA TAXE SPÉCIALE D'ÉQUIPEMENT DE L'AGENCE DES 50 PAS GÉOMÉTRIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 CM-2019-6S-DAF-72

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier en date du 8 octobre 2019 de l'Agence des 50 pas géométriques sollicitant l'avis de la collectivité sur le montant de la taxe spéciale d'équipement au titre de l'année 2020 ;

Considérant l'intérêt que porte la Ville à la valorisation de son littoral;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1: De prononcer un avis :

FavorableDéfavorable

concernant le montant de la taxe spéciale d'équipement voté par l'Agence des 50 pas géométriques au titre de l'année 2020, soit 1 315 000 euros.

Article 2 : Le maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

0 6 NOV. 2019

Et publication ou notification

0 6 NOV. 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 31 octobre 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché Le Premier Adjoint

JOSE SEVERIEN .

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du montant de la taxe spéciale d'équipement de l'Agence des 50 pas géométriques au titre de l'année 2020

Date de transmission de l'acte :

06/11/2019

Date de réception de l'accusé de

06/11/2019

réception :

Numéro de l'acte :

CM20196SDAF72 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

971-219711132-20191031-CM20196SDAF72-DE

Date de décision :

31/10/2019

Acte transmis par :

Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

9.1.3. Autres